

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 149

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,  
M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier,  
M. Olivier Marleix, M. Decool, M. Berrios, M. Cinieri et M. Heinrich

-----

**AVANT L'ARTICLE 3 A**

Rédiger ainsi le début du titre II :

« Construire et rénover les bâtiments pour économiser l'énergie fossile, faire... *(le reste sans changement)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif premier est la diminution des émissions de CO2, c'est-à-dire de la consommation d'énergie fossile. Cet objectif doit être bien affiché dans le titre II.